

Arrêté n°210497CONC

ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE AU CONCOURS DE TECHNICIEN, SESSION 2020

Nous, Président du Centre de Gestion du Doubs,

Vu la loi n° 83.634 du 13.07.1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°84.594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2016.483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017.86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n°81.317 du 7 avril 1981 modifié, fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n° 94.163 du 16.02.1994 modifié ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°95.681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie télématique,

Vu le décret n°2002.872 du 3 mai 2002 relatif au troisième concours de recrutement pour certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007.196 du 13.02.2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n°2008.512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2010.311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique Française,

Vu le décret n° 2010.1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010.1361 du 09 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2013.593 du 05.07.2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013.908 du 10.10.2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2015.1385 du 29 octobre 2015 relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016.1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaire de catégories C et B,

Vu le décret n°2020-437 du 16 avril 2020, modifié, pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020, modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé,

Vu le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le Code du Sport, Titre II, Chapitre 1, disposant en son article L222-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe au cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté du 9 mars 2020 publié au JO du 10 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19,

Vu l'arrêté fixant annuellement la liste des membres du jury de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établi par le Président du centre de gestion du Doubs,

Vu l'arrêté portant organisation d'un concours de technicien, session 2020, en date du 05 juillet 2019,

Vu l'arrêté modificatif de l'arrêté portant organisation d'un concours de technicien, session 2020, en date du 24 mars 2020,

Vu l'arrêté modifiant l'arrêté portant organisation d'un concours de technicien, session 2020, en date du 12 février 2021,

Vu l'arrêté fixant la liste des candidats admis à concourir au concours de technicien, session 2020, en date du 12 février 2021,

Vu l'arrêté fixant la liste des membres correcteurs du concours de technicien, session 2020, en date du 22 mars 2021,

Vu l'arrêté fixant la liste des membres du jury du concours de technicien, session 2020, en date du 22 mars 2021,

Vu l'arrêté modifiant l'arrêté fixant la liste des candidats admis à concourir au concours de technicien, session 2020, en date du 10 juin 2021,

Vu la convention cadre pluriannuelle entre les centres de gestion de l'Interrégion Est conventionnés,

Considérant le recensement effectué auprès des centres de gestion de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,

Considérant les lauréats restant sur la liste d'aptitude,

Considérant que l'organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré le 30 janvier 2020 que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale,

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus Covid-19,

Considérant que les rassemblements favorisent la transmission rapide du virus,

Vu le procès-verbal d'admission au concours de technicien, session 2020, en date du 30 septembre 2021,

Arrêtons

ARTICLE 1:

La liste d'aptitude du concours de technicien, faisant suite à la session 2020, fait état des lauréats suivants :

NOMS	Prénoms	Spécialités
BADER	Guillaume	Services et intervention techniques
BAILLE	Rémi	Espaces verts et naturels
BARBIER	Philippe	Services et intervention techniques
BARTZEN	Emilie	Réseaux, voirie et infrastructures
BASSIN	Norman	Espaces verts et naturels
BEDO	Jean-Louis	Services et intervention techniques
BERTHELOT	Perrine	Aménagement urbain et développement durable
BERTHIER	Lionel	Réseaux, voirie et infrastructures
BICHO	David	Services et intervention techniques
BILLOTTE	Yannick	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
BOGEY	Nicolas	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
BONNAMOUR	Frédéric	Espaces verts et naturels
BREGIER	Laurent	Aménagement urbain et développement durable
CARDEY-PAGE	Camille	Espaces verts et naturels
CARTIER	Emilie	Artisanat et métiers d'art
CATHERIN	Emmanuelle	Artisanat et métiers d'art
CAVALLI	Jacques	Bâtiments, génie civil
CESCHIN	Nicolas	Bâtiments, génie civil
CHAUCHE	Florian	Aménagement urbain et développement durable
CLOSE	Gautier	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
CORBERAND	Olivier	Aménagement urbain et développement durable
DA SILVA	Sonia	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
DAUCOURT	Emmanuel	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
DEBLAY	Amandine	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
DEMAREY	Graziella	Bâtiments, génie civil
DEMARS	Elodie	Artisanat et métiers d'art
DESBOIS	Karine	Réseaux, voirie et infrastructures
DESCLOUX	Adeline	Artisanat et métiers d'art
DESMEULES DENIOT	Peggy	Artisanat et métiers d'art
DOUZILLE	Pierre-Hervé	Services et intervention techniques
DROUHOT	Christele	Aménagement urbain et développement durable
DUROYON	Magali	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
ENDERLIN	Jean	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
ENGASSER	Cyrille	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
FAVRELLE	Pierre	Métiers du spectacle
FEDERICO	Corinne	Bâtiments, génie civil
FELIX	Noémie	Métiers du spectacle
FETTIG	Jean-Charles	Bâtiments, génie civil
FIELD SERTOUR	Marie-Anne	Aménagement urbain et développement durable
FILALI	Sélim	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
FOISSARD	Eloise	Services et intervention techniques
GAUDIOT	Emmanuel	Réseaux, voirie et infrastructures
GEGOUT	David	Services et intervention techniques
GIAMPICCOLO	Dominique	Services et intervention techniques
GRIMLER	Thomas	Métiers du spectacle

NOMS	Prénoms	Spécialités
GRIVET	Geoffroy	Services et intervention techniques
GUDE	Sébastien	Services et intervention techniques
GUTLEBEN	Emmanuel	Réseaux, voirie et infrastructures
GUTOWSKI	Jerome	Réseaux, voirie et infrastructures
GUYOT	Aurélie	Aménagement urbain et développement durable
HEYBECK	Gilles	Réseaux, voirie et infrastructures
JEANNIN	Cedric	Réseaux, voirie et infrastructures
KOEHL	Gérald	Métiers du spectacle
KREMA	Philippe	Réseaux, voirie et infrastructures
LABOURIER	Alexis	Réseaux, voirie et infrastructures
LAHAB	Nadia	Aménagement urbain et développement durable
MAGAND	Florine	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
MAIRE	Charles	Réseaux, voirie et infrastructures
MANSOURI	Boumédiène	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
MARCHAND	Philippe	Services et intervention techniques
MARCHICA	Lilian	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
MARQUES	Michel	Services et intervention techniques
MARTIN	Hélène	Aménagement urbain et développement durable
MATHEY	Adrien	Espaces verts et naturels
MAURICE	Jean-Guillaume	Espaces verts et naturels
MAZOYER	David	Espaces verts et naturels
MORONNOZ	Ghislaine	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
PARRA	Sébastien	Services et intervention techniques
PENOTET	Philippe	Services et intervention techniques
PERTON	Benoît	Métiers du spectacle
PETEUIL	Robert	Services et intervention techniques
PETITBON	Mickaël	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
PICOT	Gabriel	Espaces verts et naturels
PREMOSELLI	Nicolas	Déplacements, transports
QUINOT	William	Réseaux, voirie et infrastructures
RACLOT	Thomas	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
REYNAUD-CLEYET	Anna	Espaces verts et naturels
RIGNAULT	Julien	Artisanat et métiers d'art
RITTER	Thierry	Réseaux, voirie et infrastructures
RIVIERE	Manurêva	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
ROBERT	Alban Benjamin	Bâtiments, génie civil
ROGEON	Laurent	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
SAUVANAUD	Céline	Espaces verts et naturels
SCHERRER	Christian	Services et intervention techniques
STEPAN	Pierre	Bâtiments, génie civil
STIMPFLING	Guillaume	Bâtiments, génie civil
SUTTER	Yann	Réseaux, voirie et infrastructures
TAILLARD	Angélique	Réseaux, voirie et infrastructures
VADROT	Eric	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
VERNIER	Fabrice	Réseaux, voirie et infrastructures
VINOT	Alexandre	Espaces verts et naturels
WAEFFLER	Jeremy	Espaces verts et naturels
WERLY	Lionel	Bâtiments, génie civil
ZIMMER	Loïc	Réseaux, voirie et infrastructures
Soit un total de 94 candidats		

Cette liste comprend les lauréats du concours organisé au titre de l'année 2020, ainsi que les lauréats ayant demandé leurs réinscriptions sur la liste d'aptitude en application de l'article 24 du décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013.

ARTICLE 2 :

L'inscription sur la liste d'aptitude, pour les lauréats de la session 2020, prendra effet à la date de visa de préfecture du présent arrêté.

La liste d'aptitude est d'une validité nationale de deux ans, renouvelable deux fois, à condition que le lauréat demande, par écrit, à être maintenu sur cette liste au terme des deux premières années suivant son inscription initiale et au terme de la troisième année.

ARTICLE 3 :

Le Président du centre de gestion du Doubs charge ses services de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera :

- transmise au représentant de l'Etat,
- affichée dans les locaux du centre de gestion du Doubs, et transmise aux centres de gestion conventionnés.

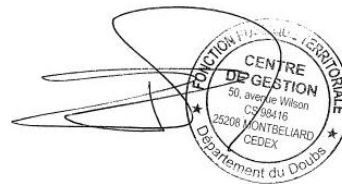
ARTICLE 4 :

Le Président du centre de gestion du Doubs charge ses services de l'exécution du présent arrêté.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois.

Fait à Montbéliard, le 1^{er} octobre 2021

Le Président du centre de gestion



Christian Hirsch